



AVIS SUR LE DOSSIER D'AUTORISATION POUR LA RESTAURATION DES BERGES DU CANAL D'ILLE ET RANCE

L'an 2017, le 13 décembre, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur Baie de Beausseais s'est réunie à Plouasne à 9h30 à l'espace Dériole, sous la présidence de Monsieur Dominique RAMARD, président de la Commission Locale de l'Eau.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michel AUSSANT, FAUR
M. Jacques BÉNARD, Saint-Malo Agglomération
M. Camille BONDU, CC Côte d'Émeraude
M. Yves CHESNAIS, Syndicat mixte de portage du SAGE
M. Vincent CRESPEL, CC Saint-Méen Montauban
M. Claude DELAHAYE, Loudéac Com. Bretagne Centre
Mme Lénaïk DERLOT, EDF
M. Patrick DESPORTES, Chambre d'Agriculture 22
M. Patrice GAUTIER, Dinan Agglomération
Mme Delphine GÉRARD, sous-préfecture de Dinan
M. Pascal HUS, Agence Française Biodiversité
Mme Brigitte HUVÉ, Bretagne Vivante
Mme Claudine KEROMNÈS, MISEN 22
M. Jean-Luc LECHEVESTRIER, Dinan Agglomération
M. Loïc LEMOINE, Dinan Agglomération
M Yves LEMOINE, Lamballe Terre et Mer
M. Jean-Claude LOCHÉT, FDAPPMA 22
M. Jean-Marie LORRE, Dinan Agglomération
Mme Sylvie DETOC / M. Patrick LUNEAU, AELB
M. Alain MACQ, Eau et rivières de Bretagne
M. Pierre-Yves MAHIEU, Saint-Malo Agglomération
M. François MALGLAIVE, CŒUR Émeraude
M. Jean-Paul MARQUÉ, CC Saint-Méen Montauban
M. Jean-Luc MOULIN, Chambre d'Agriculture 35
M. Jean-Louis NOGUES, Dinan Agglomération
M. Dominique RAMARD, Dinan Agglomération
M. Bruno RICARD, Dinan Agglomération

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. J-C. BÉNIS, CC Bretagne Romantique, à M. Y. Lemoine
Mme M-R. GINGAT, CC Bretagne Rom., à M. Chesnais
M. P. GUESDON, CC Côte d'Émeraude, M. Bondu
M. P. LANDURÉ, Dinan Agglomération, à M. Ricard
M. A. LEFEUVRE, CC Bretagne Romantique, à M. Bénard
M. S. PERRIN, Conseil Régional, à M. Ramard
MISEN 22 à DDTM 22

ÉTAIENT INVITÉS :

Mme Delphine BOUSSEAU, Bécherel
M. Michel DAUGAN, CD 22
M. Martial FAIRIER, syndicat mixte du bassin du Linon
M. Rémi MAILLARD, Trélivan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

M. Florian BOUCARD, EDF
M. Elvis DENIEUL, Dinan Agglomération
M. Daniel HELLE, Collectivité Eau du Bassin Rennais
Mme Bérangère HENNACHE, Eau du Pays de Saint-Malo
M. Xavier LAURENT, CŒUR Émeraude
Mme Lucie MARION, sous-préfecture de Dinan
Mme Nathalie OLIVIÉRO, Syndicat mixte du bassin du Linon
Mme Annick BOUÉDO, CD 22
Mme Béatrice VALETTE, Région Bretagne
Mme Anne LEGEAY, responsable du SAGE Rance Frémur
Mme Alice LANDAIS, animatrice SAGE Rance Frémur
Mme Typhaine MONNIER, animatrice SAGE Rance Frémur
Mme Esther FURET, chargée d'étude SAGE Rance Frémur

* *

*

La région Bretagne demande l'autorisation des services de l'État pour le renouvellement de son autorisation décennale de travaux de restauration de berges. Le dossier présente les zones où des travaux de restauration des berges sont projetés pour les 10 prochaines années, notamment sur le canal d'Ille et Rance. Les travaux ont pour objectif de regagner le terrain perdu au fil des érosions. Ces travaux sont sans impact sur la qualité de l'eau, les milieux aquatiques ou la biodiversité et sont réalisés en technique mixte génie civil – génie végétal.

Avis de la CLE

M. Ramard indique que la CLE a déjà été saisie sur les dossiers précédents et avait émis des avis favorables. Il propose d'émettre de nouveau un avis favorable.

La Commission Locale de l'Eau adopte à l'unanimité cet avis favorable.

Dominique RAMARD

Président de la CLE du SAGE Rance Frémur baie de Beausseais

MES SERVICES

A La Roche Bernard, le 19 décembre 2017



REÇU LE

20 DEC. 2017

Direction Départementale des territoires
et de la Mer d'Ille et Vilaine
Service Eau et Biodiversité
Le Morgat
12, rue Maurice Fabre - CS 23167
35031 RENNES Cedex

DDTM 35
Service Biodiversité

→ Ge

Objet : dossier cascade 35-2017-00342 relatif à la restauration des berges de la Vilaine et du Canal d'Ille et Rance

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis pour avis un dossier d'autorisation cité en objet. Les contraintes d'agendas n'ont pas permis de réunir la CLE et d'avoïr son avis dans les temps impartis, cependant le dossier a fait l'objet d'un examen technique par les services de l'EPTB Vilaine, structure porteuse de la CLE du SAGE Vilaine.

Aucune remarque n'est à formuler et un avis favorable est donné sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Pour le Président
Le Secrétaire

Jean-Pierre ARRONDEAU

Secrétariat

EPTB Vilaine - Institution d'Aménagement de la Vilaine